

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La tentative insurrectionnelle du général Prim a complètement avorté, et l'ordre semble près d'être rétabli en Espagne. Il est intéressant de constater la profonde indifférence de l'Europe en présence des événements qui viennent de s'accomplir de l'autre côté des Pyrénées.

La guerre civile a été sur le point de s'allumer dans la Péninsule Ibérique, et il est certain que si la France, l'Angleterre ou même l'Italie s'étaient trouvées dans une aussi critique situation, tous les gouvernements européens se seraient émus. Mais l'Espagne, par sa propre faute ou par celle de ses gouvernants, ne s'épuise en luttes stériles et misérables, elle semble condamnée à périr dans un isolement de plus en plus profond.

Le monde est fatigué du spectacle de ces incessantes révolutions de palais ou de casernes, sans but déterminé, sans mobile avouable; il est à bout de sympathie, et le gouvernement espagnol devrait réfléchir en voyant la presse de tous les pays ne songer qu'à trouver un motif de plaisanterie dans les événements dont la patrie de Cervantes vient d'être le théâtre. (La Liberté.)

Voici le résumé de la réponse du Sénat espagnol au discours royal :

« Il est regrettable que quelques séditions de Saragosse et Lerida, à l'occasion des tarifs de l'octroi, aient troublé le repos public jusqu'au point de nécessiter l'intervention de la force armée.

Plus regrettable encore est, aux yeux du Sénat, la rébellion d'une faible partie de l'armée, rébellion qui a été étouffée en peu de jours par l'activité et l'énergie du gouvernement et par le bon sens du pays.

Le Sénat se félicite de l'heureuse issue des dispositions adoptées par le gouvernement, et il offre à Votre Majesté toute sa coopération pour en finir une bonne fois avec ces criminelles tentatives et pour soutenir, en toutes circonstances, les hautes institutions du pays.

Néanmoins, Madame, le Sénat verra avec satisfaction la loi exercer son privilège et la justice ses droits sur les coupables.

Des secousses sociales et politiques, occasionnées la plupart du temps par des théories qui méconnaissent les conditions naturelles de l'homme et du citoyen, et lancent les peuples dans le vide à la poursuite d'un idéal irréalisable, ont fait comprendre que le travail seul, ayant pour base la liberté réglée par l'ordre, peut donner une noble origine à la production, et, en épurant les mœurs, constituer la grandeur des nations.

Le capitaine général de la Catalogne vient d'adresser aux alcaldes de la province une circulaire dans laquelle il accorde une amnistie entière aux insurgés qui feront leur soumission dans le délai de quatre jours.

Une bande composée de gens de campagne, dit le *Moniteur*, s'est montrée dans la province de Saragosse, entre Aleca et Alhama; elle est activement poursuivie.

D'un autre côté, la feuille officielle dit que « d'après les nouvelles d'Espagne, le chef des

révoltés de la province de Tarragone, Escoda, a été battu par le colonel du régiment de Léon. »

A Madrid, les Chambres discuteront prochainement les projets de réponse au discours de la couronne.

La *Politica* assure que des corsaires chiliens ont paru près de Valence et ont poursuivi avec succès des navires marchands espagnols.

Prim a renoncé au projet qu'il avait conçu de visiter la France et l'Angleterre, et il demande à être autorisé à passer une année en Portugal, s'engageant sur parole à ne pas quitter la ville qui lui sera donnée pour résidence.

Les journaux étrangers se livrent à de nombreux commentaires sur le discours prononcé par l'Empereur. Généralement ces feuilles semblent considérer la paix européenne comme assurée; une seule question préoccupe les écrivains anglais, c'est celle du Mexique.

Le gouvernement belge présentera aux Chambres un projet de loi relatif à l'abolition de la peine de mort.

L'*International* assure que « le gouvernement italien demandera à la Chambre de supprimer les subventions annuelles payées à l'émigration vénitienne, à cause du décret d'amnistie de l'empereur d'Autriche, qui permet aux exilés de retourner en Vénétie. »

Divers journaux annoncent qu'un emprunt de cinquante millions vient d'être conclu par

le gouvernement pontifical avec un banquier allemand.

Deux meetings pour la réforme électorale ont eu lieu en Angleterre : l'un à Newark, l'autre à Hull.

Des membres du Parlement y assistaient; les résolutions adoptées ont été en faveur de l'extension des droits électoraux.

On écrit de Madrid, le 23 janvier, au *Temps* :

Maintenant que M. le comte de Reuss et ses compagnons d'armes sont à savourer tranquillement les délicieuses petites oranges de Setuba, tout l'intérêt des gens de cœur se porte naturellement sur ces braves Catalans qui se sont levés au nombre de quelques mille pour défendre leur compatriote. Le gouvernement ne s'est pas contenté, comme c'était son devoir, de faire marcher sur eux environ 25,000 hommes de ses meilleures troupes, il les calomnie encore par la voix de ses gouverneurs militaires et civils. Après les avoir représentés ni plus ni moins que comme des voleurs, il les accuse aujourd'hui de lâcheté par la voix de M. le brigadier Pino, dans le télégramme suivant, qui vous sera déjà parvenu :

« Tous les insurgés réunis à Ribas, battus et dispersés complètement par le régiment de Léon. Quelques morts, blessés et prisonniers. D'autres repentants rentrent dans leurs villages.

» Mérite singulier obtenu par le chef du bataillon de Léon. »

Puis dans le télégramme suivant :

Un silence relatif s'établit d'un bout à l'autre du bataillon de la *Cléopâtre*.

Hommes et femmes se donnaient le bras, de manière à embrasser toute la largeur de la Grand-Rue.

L'orchestre attendait les ordres du chanteur qui choisit, comme adapté à la circonstance, le refrain annoncé du reste la veille au soir :

Je vais revoir mon vieux père,
Ma chaumière et mon troupeau.

Et la cohorte se remit en marche hurlant à tue-tête la romance sentimentale.

La populace escortait, hurlant aussi.

Lorsque les marins congédiés traversèrent le port dans les chaloupes de passage, il n'y eut qu'un très-petit nombre de chutes à l'eau, dont aucune n'apporta de résultat dramatique. En arrivant à la Ninon, ils se répandirent dans toutes les guinguettes de la localité.

Les musiciens et le peuple se mêlèrent à l'équipage. La mère Cartahu était rentrée chez elle; Frise-Poulet n'était plus amphytrion, en sorte qu'une foule de scènes partielles remplacèrent l'unité qui jusqu'alors avait présidé aux plaisirs des matelots.

FEUILLETON.

23

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Qu'on leur pardonne cette haine aveugle; tous trois avaient passé par les pontons, tous trois y avaient vu périr leurs meilleurs camarades, et le bonhomme Vrmond était toujours violemment ému quand il racontait la fin misérable de son ami, de son matelot, mort à côté de lui, dans la batterie malsaine d'un de ces cachots flottants.

— Et après ça, poursuivait-il, on vient me dire que je suis rancunier; je suis trop bon au contraire; je me reprocherai toute ma vie d'avoir sauvé deux Anglais qui sans moi se seraient noyés comme des poules.

Racan le timonier ne manqua pas de trinquer avec les trois matres :

— A bas les Anglais! cria-t-il à pleins poumons.

— A bas les Anglais! répéta sa voisine d'une voix perçante.

— Du blanc! du blanc! toujours du blanc! disait le sombre Grigolard à l'on ne sait quelle Bretonne; quand on me verse rouge, j'ai idée que c'est du sang...

— Sais-tu que tu n'es pas amusant, toi! ce vin-là est bleu d'abord.

— J'en veux du blanc!...

— Tu n'en auras pas!... n'y en a plus!

— J'en veux tout de même, où je te fais entrer dans cette bouteille.

A cette menace effroyable, la Bretonne, femme de tête, versa un plein verre d'eau-de-vie à Grigolard qui chancela, but, sourit, et roula sous la table.

Les choses ne se passèrent pas aussi simplement partout; mais nous ne saurions raconter en détail les épisodes qui ont rendu à jamais célèbre dans Brest, Recouvrance et la banlieue, le grand repas de la *Cléopâtre*.

Nous dirons seulement, à la louange de Frise-Poulet et de Cagnard, qu'ils se continrent dans les bornes d'une modération louable. Placés l'un auprès de l'autre, ils devisaient de M. Martel et de Sophie, de Fantik et de leurs projets.

Calmes au milieu de la tempête, fiers de leur ouvrage, ils admiraient la fête et se souciaient du reste

assez peu des coups de poing échangés, des coiffes mises en pièces et des cris aigus qui, de temps à autre, dominaient le charivari des instruments.

Après le dîner, on dansa.

Ici, brillèrent surtout Mutique et le caporal Barrot qui vida sa cartouche pleine de tabac dans les yeux de Tête-de-Mouton, parce qu'elle ne savait pas battre un entrechat avec assez de grâce.

Mutique était de l'école baleinière, il dansait comme à la Nouvelle-Zélande. Barrot était de l'école militaire, il chassait et déchassait avec une gravité magnifique.

Tête-de-Mouton se lava les yeux et ne se tint pas pour battue; mais elle se rangea sous la protection d'un autre cavalier moins difficile.

A quatre heures, quand la danse parut fade, il fut décidé à grand renfort de gosiers et de coups de sifflet qu'on traverserait la ville en chantant et qu'on se rendrait sur le bord de la rade, à la Ninon, hameau où Madurec le conteur avait placé l'histoire de l'enfance fabuleuse de Requin. A la Ninon, l'on devait terminer dignement la journée. Il fut décrété en même temps que la musique se tiendrait aux ordres de Barbari qui fit un moulinet avec sa canne de tambour-major.

« Les insurgés, battus et dispersés en toutes directions, se forment en groupe, jettent leurs armes. J'en ai recueilli quelques-unes, etc.

» Ils forment des groupes pour jeter leurs armes. »

Voilà l'histoire officielle ; voyez-en la contrepartie.

Permettez-moi de rétablir les faits, que je tiens de source certaine.

Quand Prim eut perdu toute espérance de se soutenir en Andalousie, il se hâta d'envoyer à Escoda, qui recrutait en Catalogne, contre-ordre lui recommandant de dissoudre ses bandes, en attendant une occasion favorable. Escoda, qui est un homme de talent, comprit qu'il fallait se soumettre à la nécessité, mais il ne voulut obéir qu'après avoir prouvé aux troupes fidèles ce qu'il leur en coûterait à le réduire, si tel était son bon vouloir de continuer la guerre.

A cet effet, il occupa fort tranquillement des villes comme Villanova, Montblanch, interrompit la circulation des trains sur Tarragone, Vendrell, Montblanch ; convoqua les municipalités, battit plusieurs colonnes ; puis, à la réception de la nouvelle que Prim touchait à la frontière portugaise, il se dirigea vers la Ribas, pays des plus fortement accidentés, d'où il pouvait dissoudre ses guérilleros sans qu'ils fussent inquiétés, étant mis à couvert par les montagnes et les bois.

Trois colonnes de troupes royales, fortes de 600 hommes chacune, l'y suivirent et l'aborderent par trois côtés à la fois. Escoda les attend de pied ferme, se jette tête baissée sur le plateau, les décime par une décharge à bout portant de ces trabucos, qui portent deux livres de mitraille ; la colonne éventrée ouvre passage, et les primistes passent au travers laissant 3 morts et 7 blessés. C'est tout le trophée qu'a recueilli M. Pino.

Maintenant que les bandes se dissolvent, cela est vrai, mais il ne faudrait pas que M. Pelaez ou M. Pino s'en attribuaient la gloire ; les guerilleros catalans obéissent à une consigne, à un ordre donné, mais pas le moins du monde à la peur que leur inspirent MM. les généraux fidèles.

M. Pino, qui a compté les trois morts et les quelques prisonniers blessés, a oublié de dire combien lui avait coûté l'affaire de Ribas.

Pour en revenir aux événements d'Espagne, on assure que M. O'Donnell va entrer dans les voies de la douceur, et qu'après avoir vaincu ses ennemis par les armes, il achèvera la victoire par la clémence. J'incline à le croire, car déjà M. le gouverneur de Barcelone invite les insurgés catalans à rentrer dans leurs foyers, promettant oubli et indulgence plénière, exceptant seulement ceux qui se seraient rendus coupables d'attentats contre les personnes et les propriétés.

On m'écrit de Barcelone qu'il est impossible

de se figurer l'affliction causée par la déconfiture de M. Prim ; la consternation et quelque peu de honte sont peints sur tous les visages. La Catalogne se sent blessée au vif dans son orgueil guerrier, par l'étrange campagne de son favori, l'homme qui, à ses yeux, symbolisait la gloire et la valeur catalane.

Je reviendrai, dans ma lettre, sur ce que la Catalogne attendait de lui ; ce seront des données qui ne seront pas inutiles à vos lecteurs, pour qu'ils se forment une idée juste de l'état des esprits et des événements qui ne tarderont pas à surgir.

Nous allons avoir quelque temps d'accalmie, mais elle ne durera guère, du moins cela est grandement à craindre, car l'horizon politique continue d'être chargé de nuages gros de tempêtes. Ce que M. Prim n'a pas su ou n'a pas voulu mener à bout, un autre le reprendra en sous-œuvre, c'est ce dont il n'y a pas à douter.

La province me fait oublier Madrid et l'heureuse délivrance de la reine (elle est accouchée d'un gros garçon). D'après les bruits populaires, Sa Majesté, empoisonnée par ses médecins, devait mourir en couche. Heureusement, les craintes des uns et les espérances des autres ont été déçues ; car si la reine venait à mourir, ce serait le signal d'une effroyable guerre civile.

Quand le télégraphe laissa tomber sur Madrid la terrible nouvelle que M. Prim était à la tête des insurgés, la grande majorité des gens sensés et prudents se hâta de se faire confectionner par le Guadarrama, qui un rhume, qui un catarrhe, qui une pleurésie en bonne et due forme, avec un certificat authentique de trois docteurs. Aussi l'hôtel de M. le duc de Tétouan resta presque désert ; c'est ce qui explique pourquoi, sans manquer aux usages, M. le maréchal pouvait dormir tout habillé et botté, et fort crotté, sur le divan et les canapés de son grand salon désert.

Mais dès que M. Prim a été en baisse, rhumes, catarrhes, pleurésies, pneumonies, ont disparu comme par enchantement, et les appartements de l'Irlandais (c'est ainsi que l'appellent ses ennemis) sont remplis d'une foule aussi empressée que sympathique et désintéressée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Paris, 28 janvier. — Le Sénat se réunira demain dans ses bureaux pour nommer la première commission des pétitions, la commission de comptabilité, la commission chargée de rédiger le projet d'Adresse en réponse au discours de l'Empereur.

— Il y aura demain séance publique au Corps-Législatif pour la suite de la vérification

des pouvoirs et le règlement de l'ordre du jour.

La commission relative aux conseils généraux et municipaux se réunira à une heure.

— Les documents relatifs à la question du Mexique feront l'objet d'une brochure annexée au *Livre jaune*.

Ces documents viennent d'être livrés à l'Imprimerie impériale.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le baron de La Guéronnière, préfet de la Haute-Garonne. Des dépêches de Toulouse annoncent qu'il est mort subitement, dans la nuit du 24 au 25 janvier, d'un anévrisme. M. le baron de La Guéronnière était à peine âgé de trente-huit ans. On sait qu'il était frère de M. le vicomte de La Guéronnière, sénateur.

— Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

Le procès du comte de Moynier contre M. Thiers a été plaidé le 26. Celui-ci demandait que M. Thiers rectifiât un passage de son récit de la campagne de France en 1814, récit dans lequel le célèbre historien attribue au général Philippe de Ségur toute la gloire d'un fait d'armes qui, au dire de M. Moynier, aurait été accompli par son père. Après la plaidoirie de M. Baze, avocat de M. Thiers, la première chambre du tribunal civil de la Seine a entendu l'organe du ministère public qui a conclu au rejet de la demande de M. Moynier. Le jugement a été renvoyé à huitaine.

— *L'Événement* a publié un tableau du tirage des différents journaux politiques de Paris ; le *Figaro* fait connaître aujourd'hui leur âge. Le plus vieux journal est la *Gazette de France* qui est dans sa 236^e année, le *Moniteur* paraît depuis 77 ans, le *Journal des Débats* depuis 76, le *Constitutionnel* depuis 51, le *Charivari* depuis 55, le *Siècle* et la *Presse* depuis 51, la *Patrie* depuis 26, l'*Union* depuis 20, le *Pays* depuis 18, l'*Opinion nationale* depuis 8, le *Monde* depuis 7, le *Temps* depuis 6, la *France* depuis 5, enfin l'*Avenir national*, l'*Epoque* et la *Liberté* sont dans leur deuxième année.

Pour revenir au chiffre du tirage des journaux politiques de Paris, il résulte que, tant pour l'abonnement que la vente au numéro, le *Siècle* est imprimé en moyenne à 45,000 exemplaires, le *Moniteur* à 20,000, la *Patrie* à 16,000, la *Presse* à 15,000, l'*Opinion nationale* à 14,800, le *Constitutionnel* à 13,166, le *Journal des Débats* à 9,166, le *Temps* à 8,853, la *France* à 8,853, l'*Avenir National* à 6,266, l'*Union* à 6,900, la *Gazette de France* à 6,000, le *Monde* à 5,266, l'*Echo du Commerce* à 4,520, le *Charivari* à 3,400, le *Pays* à 3,333, l'*Epoque* à 2,333, le *Journal des Villes et Campagnes* à 2,300, la *Liberté* à 733.

— On nous raconte, dit M. Georges Mailard, une particularité bizarre dont le docteur Jobert (de Lamballe) fut le héros, il y a quinze

à dix-huit mois, et qui donna, pour la première fois, l'éveil aux personnes que les étrangers du pauvre docteur inquiétaient, à juste titre comme l'événement l'a prouvé plus tard.

M. Jobert (de Lamballe) avait des fonds chez Rostchild ; il se présente un jour à la caisse pour toucher le semestre de ses rentes, montant à une somme assez ronde.

Il s'approche du grillage derrière lequel trouve le caissier et passe sa carte. Celui-ci voulant s'assurer, comme il le devait, de l'identité de la personne qui venait toucher la somme, passe la tête par le guichet pour connaître M. Jobert (de Lamballe).

Voyant ce visage apparaître, on ne se rendit compte de quelle hallucination passe par le cerveau du malade du célèbre docteur, qui pousse un cri de surprise :

— Un accouchement !

Et il saisit de ses deux mains la tête du caissier, la tirant à lui, hors du guichet. Le caissier crie, le docteur tire toujours, le public à se tordre.

On eut toutes les peines du monde à arracher des mains de M. Jobert (de Lamballe) la tête du caissier, qui se dégagait enfin essouffé, cramé, à moitié asphyxié par la pression violente qu'il avait endurée.

Peu de temps après, la folie du grand chirurgien était indubitable.

Chronique Locale et de l'Ouest

La Société des Courses de Saumur a été reconstituée dimanche dernier, dans une assemblée convoquée par M. le Maire de Saumur. Tous les gentlemen et bon nombre de citoyens, désireux de contribuer à la prospérité de notre ville, se sont empressés de répondre à cet appel de M. le Maire ; aussi la réunion était-elle nombreuse, au-delà même des espérances.

M. Du Baut, maire du Coudray, a été réélu président de la société.

M. le lieutenant-colonel L'Hôte, écuyer en chef à l'Ecole impériale de cavalerie, a été nommé vice-président, et M. Foucher-Gilbert secrétaire-trésorier.

Puis ont été réélus tous les autres membres de l'ancienne société, qui sont : MM. Demares, maire de Bagnaux, marquis de Maillé, Gustave de Fos, Léon Mayaud, Charles Trouillard, Le Brecq fils.

Le concert vocal et instrumental que nous avions annoncé pour jeudi prochain 4^e février aura lieu demain mercredi 31 janvier, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Dunckler ne pourra prendre part à cette soirée, mais en revanche M^{lle} Bonnefoy sera accompagnée de plusieurs autres artistes non moins remarquables, et tout promet une soirée des plus agréables pour les dilettanti.

— J'ai peur, moi aussi, dit son matelot.

Austerlitz qui les entendit frissonna.

Un cri, mille cris partirent soudain du rivage.

Le canot de la *Sylphide* venait de chavirer.

Cagnard, Frise-Poulet et quelques autres, armés par le plaisir, et cédant à leurs généreux instincts, s'élançèrent à la mer ; ils nagèrent vers le lieu du désastre.

La marée était pleine et forte, la mer démontée, mais le canot était entraîné à la plage par le vent et par le courant.

Les hommes de la *Sylphide* se tenaient à la quille ; arrachés par les lames à leur point d'appui, ils parvenaient toujours à le reconquérir. Requin et Martel seuls ne paraissaient jamais à côté des autres naufragés.

Cependant Cagnard et ses compagnons ne tardèrent pas à atteindre le but. Ils virent le baleinier nageant d'une main, et de l'autre retenant le jeune officier qui, embarrassé dans son manteau, ne se débattait plus que faiblement.

XIX. — LE CONVOI.

L'orgie faisait silence. Les trois cents matelots et les femmes qui les accompagnaient, la populace

Cagnard, Frise-Poulet, Maduree, Barbari et quelques autres s'attablèrent dans un cabaret situé au bord de la mer.

— Quel temps ! matelot ! quel temps ! Il vente à arracher la peau du ventre au diable ! Faudrait avoir du toupet pour aller en canot aujourd'hui !

Frise-Poulet achevait cette réflexion, lorsqu'une embarcation de la *Sylphide* s'élança sur les lames et se dirigea vers l'entrée du port. Cagnard avait à peine eu le temps de braquer sa longue-vue, qu'emportée par la brise sous sa misaine, la barque, qui semblait s'engloutir à chaque seconde, était à moitié chemin.

— C'est Requin qui gouverne ! s'écria le quartier-maître.

Frise-Poulet regardait aussi très-attentivement.

— Oui, dit-il, c'est ce forban de Requin ; apparemment qu'il est patron du grand canot de la corvette !

Sophie, qui de sa fenêtre avait aperçu l'audacieuse embarcation, tremblait, car Martel ne s'était pas encore présenté chez Mme Cimard.

— Mon Dieu ! il va se rendre en rade, j'en suis sûr, et le temps est encore plus mauvais qu'hier.

Elle joignit les mains sans cesser de regarder la voile maudite qui disparut bientôt.

Martel, accoudé sur le parapet d'où l'on domine la baie de Brest, la voyait venir avec joie.

— Merci, Billancourt, pensait-il, tu n'as pas craint d'obliger ton vieux camarade.

Si Martel avait su ce qui se passait dans le cœur de son ami et de sa fiancée, il aurait certainement renoncé à sa visite.

Billancourt, debout sur la dunette de la *Sylphide*, croyait à chaque instant que le canot allait chavirer, et se reprochait amèrement de l'avoir expédié à terre. Mais la lettre de Martel était si pressante, et Requin avait paru si sûr de revenir sain et sauf. Deux minutes avaient suffi à l'intrépide patron pour déborder du navire ; il avait en quelque sorte surpris l'ordre d'aller chercher M. Martel.

L'enseigne de la *Sylphide* sentait peser sur lui une formidable responsabilité. Si un accident arrivait, quels reproches n'encourrait-il pas ! Ses craintes redoublèrent quand le grand canot sortit du port avec plus de toile au vent qu'il n'en avait tout à l'heure.

— Laissez-moi faire, monsieur Martel, avait dit le baleinier en souriant, je connais cette embarca-

tion comme ma poche ; dans cinq minutes nous serons à bord.

Là-dessus, Requin avait largué un ris, et jeté sur son gouvernail un regard semblable à celui de la veille ; il en caressait la barre, comme un bravo le manche de son stylet.

Martel, enveloppé dans un manteau ciré, s'assit en pensant à Sophie, au plaisir d'annoncer son mariage à Billancourt, et peut-être à celui qu'il éprouverait en rendant compte, le soir, à sa fiancée, de son aventureuse expédition.

La jeune fille, cette fois, ne vit pas l'embarcation reparaitre sur la mer ; la disposition des terres ne lui permettait pas d'apercevoir le canot, que le patron laissait dériver à dessein, en établissant mal sa misaine.

Absorbé dans ses réflexions, et d'ailleurs simple passager, Martel ne se mêlait point de la manœuvre.

— Bien, bien, pensait Requin, à nous deux tout à l'heure.

Frise-Poulet et Cagnard, leurs lunettes à la main, reconnurent l'officier dans le canot, et, le voyant la tête basse, indifférent à ce qui se passait autour de lui, redoublèrent d'attention.

— J'ai peur, murmura le quartier-maître.

Une souscription est ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur en faveur des victimes de la Guadeloupe.

Voici la liste des premiers souscripteurs :
M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, 25 fr.
M. Thoreau de la Martinière, avocat, 5
Un anonyme. 1

Une souscription a également été ouverte à l'Ecole impériale de cavalerie en faveur des mêmes infortunés.

Il a suffi que la proposition en ait été faite pour qu'aussitôt les adhésions aient été nombreuses. Chacun, officiers de tous grades, sous-officiers et brigadiers, avec cette noble générosité qui distingue l'armée française, s'est empressé d'apporter son offrande pour soulager tant de misères causées par le choléra qui a décimé la population et par le terrible ouragan qui a détruit les espérances des planteurs.

La souscription s'est élevée à 498 fr. 60 c. qui ont été versés à la caisse de M. le receveur particulier des finances, à Saumur.

Un arrêté de M. le Préfet, en date du 11 janvier 1866, fixe au 15 février prochain la clôture de la chasse dans le département de Maine-et-Loire.

Cette clôture est ajournée :

1^o Au dimanche 18 mars suivant, pour la chasse à courre, sans arme à feu, à cor et à cris ;

2^o Au dimanche 8 avril pour la chasse du gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas de plus de dix mètres des berges ou francs-bords.

Il est interdit de prendre ou détruire, ou mettre en vente les nids ou les œufs d'oiseaux autres que ceux des oiseaux de proie, à moins d'autorisations spéciales qui seraient accordées, s'il y a lieu, dans des intérêts scientifiques.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1865.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, du 16 de ce mois, fixe comme il suit les jours et lieux de l'examen des tableaux de recensement et du tirage au sort dans l'arrondissement de Saumur :

Montreuil-Bellay, à la mairie, le lundi 26 février, à midi ;

Doué, à la mairie, le lundi 26 février, à 3 heures du soir ;

Vihiers, à la mairie, le mardi 27 février, à 1 heure du soir ;

Saumur (Sud), à la mairie, le jeudi 1^{er} mars, à 1 heure du soir ;

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, le samedi 3 mars, à 11 heures du matin ;

Saumur (Nord-Est), à la mairie, le samedi 3 mars, à 3 heures du soir ;

Gennes, à la mairie, le lundi 5 mars, à 2 heures du soir.

Un jeune homme de Saumur nous communique l'article suivant :

Il nous tombe un peu tardivement sous les yeux un numéro du *Courrier de Saumur*, de jeudi dernier, et nous y trouvons, sous la signature L. Delaunay, un article non moins remarquable par l'érudition que par l'atticisme raffiné dont il pétille. Malgré toute l'autorité de parole que l'on est obligé de reconnaître à M. L. Delaunay, nous nous permettrons, jusqu'à plus ample informé, de révoquer en doute certaines de ses allégations. Qu'autour de lui il n'ait vu que des jeunes gens abrutis par la pipe et les liqueurs, nous sommes trop poli pour le démentir, bien que nous ayons peine à l'admettre ; nous aimons mieux croire à un accès d'humour, que de tirer des conclusions fâcheuses contre les compagnons habituels de M. L. Delaunay.

Nous connaissons aussi nous bien des jeunes gens de Saumur : ils valent par l'intelligence ce qu'on vaut partout ailleurs, et, sans être à beaucoup près aussi érudits que M. L. Delaunay, ils pourraient lui apprendre que les heureuses spéculations de Beaumarchais l'ont en fin de compte conduit à l'hôpital ; que, longtemps avant Corneille, Rotrou dans un *Wenceslas* qui est resté au répertoire, avait mis sur la scène de beaux et grands sentiments, noblement exprimés ; que Corneille, enfin, dans une comédie qui est un chef-d'œuvre, *Le Menteur*, avait ouvert la voie dans laquelle Molière est resté sans rival.

Nous serions désolés que M. L. Delaunay vit dans notre réponse la moindre intention malicieuse. Nous avons tout naïvement profité des choses qu'il nous enseigne, nous croyons agir galamment en ne lui laissant pas ignorer celles que nous pouvons savoir.

Quoi qu'il en soit, nous ne terminerons pas ces quelques lignes, sans indiquer le remède au mal qu'il nous a signalé. Le théâtre nous fera malheureusement défaut trop souvent pour être un spécifique bien souverain. Que M. L. Delaunay y supplée par un de ces articles si fins, dont le numéro de jeudi nous a donné l'échantillon ; nous ne doutons pas, et lui non plus, que cette lecture ne réveille et ne développe au plus haut degré tous les nobles instincts endormis par la pipe et la bière.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Livre jaune*, qui a été distribué hier lundi aux députés, renferme les documents relatifs aux questions suivantes :

« Affaires d'Italie et de Rome. — Visites des escadres de France et d'Angleterre. — Navigation du Danube. — Question du Liban. — Affaires de Grèce. — Etats-Unis. — Affaires du Chili. — Affaires de la Plata. — Négociations avec le Japon. — Traité d'extradition entre la

France et l'Angleterre. — Affaires commerciales. — Commission sanitaire internationale. — Etats-Unis : correspondance relative aux affaires du Mexique. »

En tête du volume, et à la suite de la *Table sommaire*, figure un NOTA ainsi conçu :

« La publication de la correspondance au sujet du Mexique pouvant présenter en ce moment des inconvénients au point de vue des négociations qui sont ouvertes, le gouvernement de l'Empereur se réserve de communiquer ultérieurement les pièces aux grands corps de l'Etat. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 30 décembre au 26 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.					
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.				
BOUCHERS.													
MM.													
1	Remare.	»	»	»	»	16	»	16	40	»	33	64	»
2	Morisseau.	»	»	»	»	1	»	2	»	»	7	39	»
3	Touchet (1).	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	19	»
4	Groleau (2).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»
5	Lanier.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»
6	Corbineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
7	Séchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
8	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
9	Chalot (3).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
10	Pallu (3).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»
—													
CHARCUTIERS.													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7
12	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.
(2) Trois moutons refusés pour défaut de qualité.
(3) Un veau refusé pour défaut de poids.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

Echanges d'immeubles projetés entre MM. Aubré, Robin, Fouet et les Hospices.

La commission administrative des Hospices, en vue de l'agrandissement du terrain sur lequel doit être construit l'Hospice-Général, a proposé aux sieurs Aubré, Robin et Fouet l'acquisition de différents bâtiments et terrains contigus à ceux de l'Hôpital, moyennant des prix déterminés par un expert.

Les sieurs Aubré, Robin et Fouet ont consenti l'aliénation des bâtiments leur appartenant.

ser de sa victime, et, devenu le jouet des vagues, il s'était fracassé la tête contre les rochers.

Le quartier-maître se pencha sur le corps de son ancien camarade ; le cœur ne battait plus, les lèvres étaient bleuâtres et immobiles :

— Pas un souffle ! rien ; calme plat ! dit-il sourdement.

Dégageant alors des étreintes de Requin les restes de son cher *matelot*, il s'en chargea lui-même et courut à l'auberge où il les déposa sur un lit.

Dès qu'il eut rempli ce cruel devoir, il ne conta plus ses larmes, et resta étranger à tout.

L'équipage de la *Cléopâtre* fit trois bancards.

On plaça sur le premier Martel, dont l'état demandait encore beaucoup de ménagements.

Les cadavres furent étendus sur les autres civières, et la troupe, sortie si joyeuse des portes de Recouvrance une heure avant, rentra processionnellement dans la ville comme un convoi funèbre.

(La suite au prochain numéro.)

nant, mais à la condition qu'il leur serait cédé en échange différentes parcelles que possèdent les Hospices de Saumur dans la prairie d'Ar-tannes et dans la commune de Bagneux.

Les parties s'étant entendues tant sur la valeur des immeubles à échanger que sur les conditions du paiement des soultes à reporter aux Hospices, trois actes ont été passés en l'étude de M^e Laumonier, notaire à Saumur, les 19, 21 et 24 août 1865.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal an IX et en vertu d'une décision de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 22 janvier présent mois, une enquête de *commodo* et d'*incommodo* sera ouverte à la Mairie de Saumur, par M. Alexandre Thonnelliez, propriétaire, sur l'utilité et l'avantage des échanges projetés. Les pièces relatives à cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie où elles resteront pendant huit jours, à partir du lundi 5 février prochain jusqu'au mardi 13 du même mois.

Il pourra en être pris connaissance tous les jours, de midi à deux heures (dimanches et fêtes exceptés).

Saumur, le 27 janvier 1866.

Les administrateurs,

PAUL MAYAUD, ABELLARD, BESSON,
PAUL RATOUIS, DAGET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 27 janvier.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Départ de l'impératrice du Mexique pour le Yucatan. — Exposition des aquarelles de M. Hildebrandt. — Les nouvelles galeries du Louvre : Musée de la Renaissance ; salle Sauvageot. — Revue littéraire, romanciers : MM. Émile Zola, Edmond About, Erckmann-Chatrion, Alfred des Essarts. — L'ouragan du 11 janvier, à Cherbourg. — Le Cirque Gory (nouvelle), par M. Henri Rivière (suite). — La Via Appia, à Rome. — Colonies françaises du Gabon : Les îles Sacrées. — La Mouche du solitaire. — Causerie dramatique. — Correspondance.

Gravures : Distribution aux vendeurs du *Petit Moniteur*, du numéro de ce journal contenant le discours de l'Empereur à l'ouverture de la session législative. — Départ de l'impératrice du Mexique pour le Yucatan. — Exposition des aquarelles de M. Hildebrandt : la citadelle du Caire : la grande rue de Pékin. — Galeries du musée du Louvre : le musée de la Renaissance (4 gravures). — Tempête du 11 janvier, à Cherbourg : Aspect de la rade ; vue du côté de la Vigie. — La Via Appia, à Rome. — Colonies françaises du Gabon : les îles Sacrées (4 gravures). — Exercices du dompteur américain Th. Batty, au Cirque Napoléon. — Rébus.

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés par les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Révalésicère Du Barry, de Londres, qui rend la santé parfaite des organes de digestions, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhées, gonflement, étourdissement, bourdonnement d'oreilles, acidité, piteuse, migraine, surdité, nausées et vomissements ; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac ; irritation nerveuse, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts éruptions, mélancolie, dépérissement, épilepsie, paralysie, perte de mémoire, danse de St.-Guy, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, cathares, hystérie, névralgie, vice du sang, chlorose, derte de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N^o 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N^o 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté tous remèdes. — N^o 47,842 :

amentée, tous les habitants du hameau étaient assemblés sur la grève ; chaque lame qui déferlait rapprochait le canot et les hommes pendus à sa quille. L'embarcation, ainsi ballottée, semblait devoir arriver lentement à terre ; mais les rochers à fleur d'eau lui barrèrent tout-à-coup le passage ; les marins de la *Sylphide* poussèrent alors un horrible et dernier cri de détresse.

Une lame furieuse arracha la barque du banc où elle venait d'échouer, la souleva au milieu de sa crête d'écume, et, lâchant enfin sa proie comme un aigle qui ouvrirait les serres, l'envoya se briser en mille pièces contre la rangée de récifs. Les mâts, les voiles, les débris de toute espèce, les hommes même, roulèrent ensuite pêle-mêle vers la rive.

Le premier qui se dressa sur la plage fut Cagnard, il tenait dans ses bras Martel entièrement privé de connaissance.

Les femmes s'empressèrent autour du jeune officier ; on crut s'apercevoir qu'il respirait encore, les soins les plus attentifs lui furent prodigués. Les autres naufragés évanouis ou blessés furent aussi recueillis successivement.

Le quartier-maître, les bras croisés sur la poitrine, faisait face aux flots ; il allait s'y élancer une

seconde fois, quand deux corps hideusement enlacés l'un à l'autre tombèrent lourdement à ses pieds.

C'étaient ceux de Frise-Poulet et de Requin.

La main du dernier serrait convulsivement à la gorge le cadavre de son ancien camarade du *Harpon*.

Le baleinier, se sentant enlever Martel par le brave quartier-maître, s'était accroché à l'héritier avec la rage d'une vengeance déçue. Ainsi, tandis que l'enseigne était sauvé par l'un des deux amis, l'autre resta seul en butte à la haine du terrible patron. Une infériorité de forces déjà connue et que ne tendaient pas à diminuer les excès de la journée, la lourde ceinture du gabier congédié, son costume plus gênant qu'à l'ordinaire, étaient autant de chances de succès pour Requin.

Cependant, à l'expression de leurs traits, on sentait qu'une lutte acharnée devait avoir eu lieu.

Aucun des deux ne s'était noyé.

Il était facile de reconnaître que l'ami de Cagnard était mort étranglé par le patron.

L'on s'expliquait aussi simplement la fin tragique du meurtrier : Épuisé par ses efforts et son double combat sous-marin, Requin n'avait pu se débarrasser

M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 36,418 : Le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions et vomissements journaliers. — N° 31,528 : M. W. Patching d'hémorroïdes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,218 : le colonel-Waston, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 187,744 : le docteur-méd. Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,422 : M. Balvin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N° 53,860 : M^{lle} Gallard rue

du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Par an 60,000 guérisons rebelles à tout autre remède. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (297)

Marché de Saumur du 27 Janvier.

Froment (l'h. 77 k.)	16 10	Paille de ratelier (hors barrière)	59 86
2 ^e qualité (74 k.)	15 48	Paille de litière, id.	44 26
Seigle	10 —	Foin id.	60 75
Orge	10 50	Luzerne (les 750 k)	58 50
Avoine anc. (entrée)	10 90	Grainede lin (70 k.)	28 —
Fèves	13 —	— detréfle(°/k)	130 —
Pois blancs	21 —	— de luzerne	100 —
— rouges	18 —	— de colza	— —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de chenevis	— —
Huile de noix ord.	75 —	Amandes concas-	— —
— de chenevis	58 —	sées (lés 100 k.)	164 —
— de lin	53 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité 125 à 150
Id.	2 ^e id. 100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id. 44 à 48
Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id. 37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id. 36 à 38
La Vienne, 1865	28 à 32
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1865	75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité 160 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Varrains, 1864	» à »
Varrains, 1865	75 à 90
Bourgueil, 1865	1 ^{re} qualité 110 à 125
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1865	75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à 65

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Suivant acte reçu par M^e Le Blaye, notaire à Saumur, le 15 janvier 1866, enregistré le 24 du même mois; Il a été établi entre M. Jacques Grellet père, et M. Jacques-Alfred Grellet fils, une Société en nom collectif pour l'exploitation de l'établissement de marchand tapissier décorateur, appartenant audit M. Grellet père.

La durée de la Société a été fixée à deux années, à partir du jour du mariage de M. Grellet fils avec M^{lle} Beaudoux (25 janvier 1866).

Le siège de la Société sera continué à Saumur, rue St-Jean, n° 10.

La raison et la signature sociales seront : Grellet père et fils.

Les deux associés seront autorisés à gérer et signer pour la Société.

Pour extrait,
LE BLAYE.

(57)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHEVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Chevè, ancien marchand de vins, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter le samedi 3 février prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(58)

COMMUNE DE VARENNES.

VENTE DU PRESBYTÈRE.

Le dimanche 4 mars 1866, à midi, il sera procédé, au local de la Mairie de Varennes, par le ministère de M^e BAUDRY, notaire audit lieu, à l'adjudication, soit en totalité, soit par lots, des logements, cour et jardin formant les dépendances du Presbytère actuel, situé au bourg de ladite commune.

On pourra prendre connaissance du cahier de charges, soit à la Mairie, soit en l'étude dudit M^e Baudry. Mairie de Varennes, le 7 janvier 1866.

Le maire, HERVÉ.

(59)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

JOLIE PETITE

PROPRIÉTÉ RURALE

Avec maisonnette d'exploitation au milieu,

A VENDRE

à Chouzé-sur-Loire, proche le bourg, au lieu dit les Bédouires,

Composée de vignes, terre à chanvre, petit pré, saulaie et étang bien empoissonné; le tout d'un seul ensemble, et de la contenance de trois hectares quinze ares.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,

et de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,
Le dimanche 4 février 1866, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

1^o D'UN JARDIN,

Entouré de murs,

Avec maison d'habitation, servitudes, serres, bassin, situé à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 26, et donnant sur le Champ-de-Foire.

Ce jardin sera mis en vente en deux lots, qui pourront être réunis.

Le 1^{er} lot, ayant façade sur la rue de la Chouetterie, comprendra la maison d'habitation, et une contenance d'environ 3 ares 50 centiares.

Mise à prix. 3,000 fr.

Le 2^e lot, ayant façade de 20 mètres sur le Champ-de-Foire, et une contenance d'environ 6 ares 50 centiares.

Mise à prix. 3,000 fr.

2^o D'UNE PIÈCE DE TERRE,

De 91 ares environ,

Située au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Aubert, au midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, à l'ouest Beluet, au nord la prairie.

Cette pièce de terre sera mise en vente en trois lots qui pourront être réunis :

Le 1^{er} lot comprendra le tiers à prendre à l'est de ce morceau de terre, joignant M. Aubert.

Mise à prix. 1,375 fr.

Le 2^e lot, le second tiers à la suite.

Mise à prix. 1,375 fr.

Le 3^e lot, le troisième tiers à prendre du côté du couchant.

Mise à prix. 1,375 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LE BLAYE, notaire à Saumur;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente;

3^o A M^e CHEDEAU, avoué colicitant. (11)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Billet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (591)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, rue Cendrière, n° 3.

S'adresser à M^e POULET, avoué, et LEROUX, notaire, à Saumur. (44)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, avec cour et dépendances, à Saumur, rue du Portail-Louis, formant deux magasins et deux locations complètes, occupées par MM. Randouin, ferblantier, et Menard, menuisier.

S'adresser audit notaire. (52)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,

UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A VENDRE

UN BATEAU A LAVER, situé au port St-Nicolas, et appartenant à M. Méchin père, résidant au bateau.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE

PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M^{lle} Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.

S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnés, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ERNEST ROY,

JARDINIER,

Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépiniériste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (35)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes; asperges, champignons, sardines, etc. (610)

Compagnie des Chemins de Fer DU SUD DE L'AUTRICHE DE LA LOMBARDIE ET DE L'ITALIE CENTRALE.

Emission de 300,000 Bons à intérêt.

Ces Bons, au porteur, productifs d'un intérêt fixe de 30 francs par an avec coupons semestriels, jouissance au 1^{er} mars 1866, sont émis au taux de 465 francs et seront remboursés au taux de 500 francs du 1^{er} mars 1870 au 1^{er} septembre 1874.

Ils sont répartis et seront remboursés en dix séries de 30,000 Bons chacune.

Le remboursement aura lieu par tirage au sort et par série.

En conséquence, une série complète désignée par le sort sera intégralement remboursée à chacune des époques suivantes :

1 ^{er} mars 1870.	1 ^{er} septembre 1872.
1 ^{er} septembre 1870.	1 ^{er} mars 1873.
1 ^{er} mars 1871.	1 ^{er} septembre 1873.
1 ^{er} septembre 1871.	1 ^{er} mars 1874.
1 ^{er} mars 1872.	1 ^{er} septembre 1874.

Le paiement des intérêts et le remboursement s'effectueront dans les caisses désignées ci-dessous pour la souscription et dans celles qui seront en outre indiquées sur les titres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

Chez MM. DE ROTHSCHILD Frères, rue Laffitte, 21, Le lundi 29 janvier, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, jusques et y compris le mercredi 31 au plus tard;

A SAUMUR, chez MM. LOUET, plus tard; CHAMILLARD et C^{ie}, chargés de donner tous les renseignements nécessaires.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 JANVIER.			BOURSE DU 29 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 60	» 05	» »	68 55	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852	98 40	» »	» »	98 50	» 10	» »
Obligations du Trésor	455 »	» »	» »	455 »	» »	» »
Banque de France	3680 »	» »	» »	3725 »	45 »	5 »
Crédit Foncier (estamp.)	1315 »	» »	» »	1317 50	2 50	» »
Crédit Foncier colonial	645 »	» »	» »	645 »	» »	» »
Crédit Agricole	627 50	5 »	» »	632 50	5 »	» »
Crédit industriel	697 50	» »	2 50	700 »	2 50	» »
Crédit Mobilier	817 50	» »	1 25	845 »	27 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris	987 50	1 25	» »	987 50	» »	» »
Orléans (estampillé)	852 50	» »	5 »	855 »	2 50	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1110 »	» »	1 25	1105 »	» »	5 »
Est	532 50	» »	» »	531 25	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée	856 25	» »	2 50	857 50	1 25	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	551 25	1 25	» »	550 »	» »	1 25
Ouest	555 »	» »	1 25	560 »	5 »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1710 »	» »	» »	1710 »	» »	» »
Canal de Suez	430 »	» »	» »	415 »	» »	15 »
Transatlantiques	528 75	1 25	» »	528 75	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	62 40	» 02	» »	62 25	» »	15 »
Autrichiens	410 »	» »	1 25	410 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	418 75	» »	6 25	412 50	» »	6 25
Victor-Emmanuel	201 50	» »	» »	201 »	» »	50 »
Romains	150 »	» »	4 »	147 50	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol	430 »	» »	2 50	437 50	7 50	» »
Saragosse	223 75	» »	25 »	222 50	» »	1 25
Séville-Xérés-Séville	50 75	» 50	» »	50 50	» »	25 »
Nord-Espagne	181 »	1 »	» »	181 »	» »	» »
Compagnie immobilière	522 50	3 75	» »	526 25	3 75	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	309 50	1 50	» »	310 »	» »	50 »
Orléans	303 75	» »	» »	304 25	» »	50 »
Paris-Lyon-Méditerranée	302 75	» 25	» »	302 50	» »	25 »
Ouest	301 75	» 50	» »	302 »	» »	25 »
Midi	300 25	» »	25 »	300 50	» »	25 »
Est	304 50	1 50	» »	303 75	» »	75 »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné